



DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL

Séance du 20/07/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
10	9	10

Vote
A l'unanimité
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2026, le 20 Juillet à 18:15, le Conseil syndical s'est réuni à la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur GUERRIER Pascal, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 16/07/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 16/07/2026.

Présents : M. GUERRIER Pascal, Président, Mmes : BUESSINGER Céline, BUFFAULT Marion, CARTIER Geneviève, MILLET Aline, MM : BARRAU Nicolas, GIOWACHINI Frédéric, GUILLÉ Grégory, POINÇON Éric

Absente : Mme NADREAU Aurélie

A été nommée secrétaire : Mme CARTIER Geneviève

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le 24/07/2026
Et publication du 24/07/2026

13 20072026 – TARIFS PERISCOLAIRES POUR L'ANNEE 2026/2027

Le comité syndical décide, à l'unanimité, de fixer les tarifs périscolaires pour l'année 2026-2027 de la façon suivante :

Restauration scolaire :

- Repas : 4,40€ augmentation de 0,10€
- Repas sans réservation : 5,95€ augmentation de 0,10€
- Repas réservé et non pris : 5,95€ augmentation de 0,10€
- Repas adulte : 4,50€

Attention toute personne n'étant pas jour dans le règlement de ses factures ne pourra pas s'inscrire pour les réservations.

Garderie périscolaire :

- Le tarif horaire sera de 0.0015 X quotient familial avec un prix plancher de 2,00€ et un plafond de 2,42€ .
- Tarif "accueil exceptionnel" (l'enfant vient à la garderie mais n'a pas réservé) : 3,06€ par heure de présence (le matin et/ou le soir).
- Tarif "réservé sans présence" (l'enfant a réservé mais ne vient pas) : 3,06€ par séance (le matin et/ou le soir).

En cas de retard, le SIVOM facturera 10€ (après 19h00).

Tout demi heure commencé sera facturé. L'heure d'arrivée de l'élève est l'heure indiquée sur la tablette de saisie du SIVOM.

Les horaires sont de 7h00 à 8h50 et de 16h30 à 19h00 précises.

Attention toute personne n'étant pas jour dans le règlement de ses factures ne pourra pas s'inscrire pour les réservations.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

En mairie le 24/07/2026

Le Président, Pascal GUERRIER

